



ROTARY CLUB DE BEYROUTH (1931)

Premier club du Liban - Doyen du District 2452



Le Bulletin

Volume 85 N°16

Année Rotarienne 2015 – 2016

Réunion du Lundi 19 octobre 2015

Président du R.I. : **K.R. Ravindran**

Gouverneur du District : **Mustapha Nasereddine**

Délégué du Gouverneur : **Kamal Katra**

Assistant du Gouverneur : **Simon Daniel**

Président du RC Beyrouth: **Pierre Debahy**

Secrétaire du RC Beyrouth : **Zouheir Bizri**

Devise du Président du RI et du Club pour l'année 2015-2016

« Faire don de soi au monde »

Le Protocole

Ont assisté à la réunion :

36 Rotariens du Club

AMATOURY Antoine	CATTAN Joëlle	FAYAD Habib	KETTANEH Henry (PP)
ARAB Robert	CHERFAN Aida	FAYAD Halim (PP)	KRONFOL Nabil
ASHI Roger	CHOUCAIR Walid (PP)	GHANDOUR Misbah	MAHMASSANI Malek (PP)
BIKHAZI AZAR Rima	CHOUERI Nicolas (PP)	GHAZOUZI Gabriel	MENASSA Camille (PP)
BIZRI Zouheir	CODSI Reine (PP)	GHAZIRI Habib (PP)	MEOUCHY Rita
BOULDOUKIAN Meg (PP)	DABBAGH Walid	HAFAZ Antoine (IPP)	SAWAYA Assaad (PP)
BOULOS André	DAOU Aida	HAMMOUD Samir (PP)	SAYDE Maurice (PP)
BOULOS Rosy	DEBAHY Pierre (P)	KALDANY Savia (PP)	TABBARAH Ahmad
BTEISH Mansour	EL SOLH A-Salam (PP)	KANAAN Pierre (PP)	TARAZI Roger (PP)

3 Rotariens Visiteurs

- PDG Ignace Mouawad du RC Beirut Hills
- PDG Farid Gebran du RC Metn
- PP Wehbé Azar du RCB Metropolitan

7 invités

- Père Michel Scheuer, invité du Club
- Dr Assaad Rizk, ancien membre du RCB, invité du PP Halim Fayad
- M. & Mme Georges Antipas, invités du PP Wehbé Azar
- Rosy Azar, épouse du PP Wehbé Azar
- Mme Zeina Debahy, épouse du P. Pierre Debahy
- Mme Rima Tabbarah, épouse d'Ahmad Tabbarah

Annonces du Secrétaire

Les cartes de compensation

- PP Reine Codsí et PP Savia Kaldany ont assisté à la réunion du RC de Sahel Metn le 12/10/15 ;
- PP Savia Kaldany, PP Halim Fayad et Rita Méouchy ont assisté à la réunion des Rotaractiens de Beyrouth le 12/10/15 ;
- PP Savia Kaldany et PP Halim Fayad ont assisté à la réunion du CIP France-Liban le 13/10/15 ;
- PP Meguerditch Bouldoukian qui a visité le RC de Singapour le 14/10/15.

Les messages d'excuses

En voyage : PP Wadih Audi, PP Aziz Bassoul, PE Toufic Aris, Nabil Abboud, Fawaz Fawaz, Emile Issa, Raymond Jabre, Samir Nasr et Georges Nasr.

Empêchement : PP Sélim Catafago, PP Mohamad Fawaz, Yahya Hakim et Gabriel Metni.

Prochains évènements du Club

- Lundi 26 octobre 2015 à 18h00 – Prof. Antoine Khoury Harb, Historien et Archéologue donnera une conférence en arabe sur تاريخ الإنتشار اللبناني – العهد الفينيقي
« L'Histoire de la présence Libanaise dans le monde – Époque phénicienne »
- Jeudi 5 novembre 2015 à 19h30 – Concert de l'Orchestre Philharmonique du Liban au théâtre du Collège Saint Joseph des Sœurs Antonines – Ksara, Zahlé

Le Courrier

- Dimanche 8 novembre 2015 – Beirut Marathon pour un Liban Vert – Date limite : mardi 20/10/15 ;
- Le Président Ravindran du Rotary International a envoyé des félicitations à notre camarade PP Reine Codsí pour avoir contribué au développement de l'effectif en parrainant Samir Nasr. Un « Blue Pin / Backer » de reconnaissance lui sera délivré dans les semaines à venir ;
- Le PDG Usama Barghouthi a félicité Asmara Achkar, sponsorisée par notre club sous la présidence d'Antoine Hafez, pour avoir été sélectionnée par le Rotary Peace Fellowship bénéficiant d'une bourse d'étude au Chulalongkorn University en janvier prochain ;
- Calendrier des évènements de tous les Rotary Clubs du Liban, envoyé par PP Samar Saab.

Note de l'Administration

Nous prions dorénavant tous les membres de nous aviser s'ils viennent en principe à la prochaine réunion, quitte de nous informer ensuite s'il y a un imprévu, ou bien s'ils savent déjà qu'ils ont un voyage ou un empêchement. Merci d'avance de votre collaboration.

Compte-Rendu de la Réunion Statutaire

Pierre Debahy a présidé notre réunion du 19 octobre. En hommage et en souvenir à notre camarade Mustapha El Hindi, décédé le 17 octobre, Pierre Debahy a invité tous les présents à se lever et à observer une minute de silence. Il a poursuivi avec un mot d'accueil à l'égard de notre conférencier le Père Michel Scheuer, Directeur du Centre Universitaire d'Éthique de l'USJ, venu nous entretenir d'un sujet particulièrement intéressant : « Un comité d'éthique dans un hôpital universitaire : pour qui, pourquoi ? ».

Le Chef du Protocole, Aida Cherfan, a ensuite pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux Rotariens visiteurs et à tous les invités ; elle a poursuivi avec l'annonce des prochains évènements du Club ainsi que le courrier reçu.

Après le repas, notre camarade le PP Camille Ménassa a pris la parole pour présenter le Père Michel Scheuer : dans son introduction il a mis en évidence quelques chiffres relatifs au secteur médical du Liban. Il a souligné que dans les considérations d'éthique médicale, la dignité humaine devrait toujours être la valeur de base. (*Présentation du PP C. Ménassa en Annexe 1*)



Dans son exposé, très bien structuré, le Père Scheuer a commencé par expliquer la nécessité de la création d'un comité d'éthique dans un hôpital universitaire.

Il en a décrit la composition, le mode opératoire, et son rôle dans les trois catégories suivantes : les recherches, les cas cliniques de début et de fin de vie et les dons d'organes. (*Exposé du Père Scheuer en Annexe 2*)

Le Président Pierre Debahy a levé à contrecœur la séance à 15 heures tout en invitant les Rotariens qui le souhaitent à prolonger la réunion par un court débat sur la question d'éthique médicale.

Une passionnante session questions / réponses a suivi :

Question du PP C. Ménassa : Qu'en est-il de la vente de reins ?

Réponse : Le don de reins est tout à fait gratuit vu que nous n'examinons que les cas de patients apparentés à leurs donateurs.

Intervention de Nabil Kronfol : Je voudrais signaler qu'il existe un quatrième volet : à l'AUB par exemple, il y a le volet des relations entre les médecins et le personnel hospitalier.

D'autre part il faut faire une distinction entre les hôpitaux universitaires et les centres de recherches médicales qui ne sont pas équipés de la même manière.

Finalement je vous remercie d'avoir insisté sur l'importance du document de consentement éclairé.

Réponse : Je ne fais que partager mon expérience. Le comité d'éthique de l'Hôtel-Dieu n'est pas un exemple à suivre par excellence et je reconnais parfaitement l'activité des autres centres d'éthique du pays notamment celui de l'AUB. Notre comité ne s'occupe pas par ailleurs des problèmes relationnels entre médecins et personnel.

Question : Est-ce que le comité s'occupe des erreurs médicales ?

Réponse : Non ; il se prononce avant, s'il y a objection quant à l'administration de certains soins. C'est la direction médicale de l'hôpital qui gère ces questions de même que les regrettables cas d'infections nosocomiales.

Question : Dans certains cas le patient est cliniquement mort et ne survit qu'assisté. Quelle est votre position vis-à-vis de cette situation ?

Réponse : Prolonger la souffrance est contraire à toute éthique élémentaire. Le rôle du médecin est d'amener les parents à prendre une décision (débranchement des appareils) car le patient, l'enfant ou le nourrisson ne survit qu'artificiellement.

Par contre il n'est pas question d'euthanasie. C'est un volet à part.

Question de la PP Savia Kaldany : Si une malformation du fœtus est diagnostiquée vers la 12^{ème} semaine de grossesse est-ce que les patients s'adressent à vous pour une interruption de la grossesse ?

Réponse : Au Liban sur le plan culturel et religieux les gens savent très bien que ce genre d'interventions ne se fait pas dans un hôpital chrétien. Mais il y a plusieurs centres hospitaliers qui pratiquent les interruptions de grossesse et dans des conditions d'hygiène et de sécurité tout à fait acceptables. La loi permet l'interruption de la grossesse dans le seul cas où la vie de la mère porteuse est en danger.

De même que lors d'un diagnostic de trisomie chez un fœtus, par exemple, l'interruption de la grossesse n'est pas autorisée à l'Hôtel-Dieu de France.

Après avoir remercié les présents, encore bien nombreux, le Père Scheuer a été vivement applaudi pour sa présentation.

Annexe 1 - Présentation du Père Scheuer par PP Camille Menassa

Chers amis,

Je voudrais avant de présenter notre conférencier apporter quelques précisions et quelques chiffres concernant le secteur des soins médicaux au Liban qui est particulièrement développé, ce qui lui a valu d'être l'hôpital de la région.

En effet, le Liban a l'un des ratios les plus élevés au monde en termes de nombre de médecins : 3,5 par chaque mille habitant et selon les statistiques de 2014, 13,500 médecins opèrent dans le pays.

D'autre part, 116 hôpitaux fonctionnent au Liban dont 12 universitaires privés et un public.

De même, le nombre de lits d'hôpitaux par rapport au nombre d'habitants est de 34 lits par 1000 habitants. Et les dépenses de santé s'élèvent à 675 \$ par habitant et par an.

Un domaine extrêmement important sur le plan économique certes, mais aussi et surtout sur le plan humain puisque la vie et la mort du citoyen est en jeu. C'est pourquoi l'éthique joue un rôle primordial dans ce domaine.

L'éthique médicale s'appuie sur des valeurs et des normes qui aident à prendre les bonnes décisions. C'est la dignité humaine qui doit être la valeur de base. Dans un hôpital universitaire la nécessité de l'éthique est encore plus pressante puisque c'est là que sont formés les futurs médecins.

« **Un comité d'éthique dans un hôpital universitaire : pour qui, pourquoi ?** » qui mieux que le Professeur Michel Scheuer, Directeur de Centre Universitaire d'Éthique de l'USJ, Membre du 'Comité Consultatif National Libanais d'Éthique', Vice-Recteur de l'USJ, ancien Recteur Président de l'Université de Namur.

Je m'arrête là puisque, citer toutes ses fonctions prendrai plus de temps que celui consacré à son intervention, mais je tiens à souligner qu'il détient un Master en Criminologie, ce qui peut être, explique, son attachement aux principes de l'Éthique et de la Morale.

Annexe 2 - Compte-Rendu de l'exposé du Père M. Scheuer

« Un comité d'éthique dans un hôpital universitaire : pour qui, pourquoi ? »

« Bonjour à toutes et à tous. Merci de m'accueillir aujourd'hui.

Je suis persuadé que la présence d'un comité d'éthique universitaire est plus justifiable que dans d'autres hôpitaux et ceci pour deux raisons principales :

- a. La première dimension : la formation de jeunes médecins
- b. La deuxième dimension : les recherches médicales

Je suis parmi vous aujourd'hui pour partager mon expérience au sein de ce comité d'éthique dont je suis membre depuis déjà quatre ans. Depuis un an le gouvernement libanais a consenti à mettre des normes pour les hôpitaux universitaires en matière de recherches : une garantie pour les comités d'éthique qui travaillent actuellement dans ces hôpitaux et qui émettent des avis.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les hôpitaux étaient censés avoir reçu l'accréditation du Ministère de la Santé Publique pour continuer à fonctionner, vu que le rôle joué par un tel comité au sein d'un hôpital a été officiellement reconnu. Le dossier soumis n'a été l'objet d'aucun examen par la commission attitrée, car les membres de cette commission, jusqu'à ce jour, n'ont pas été encore nommés.

Dans le monde entier, grosso modo, il y a deux modèles possibles de comité d'éthique dans un hôpital universitaire :

- a. La formation de deux comités distincts : l'un s'occupe exclusivement des problèmes d'éthique en matière de recherches et un deuxième s'occupe de l'aspect clinique (problèmes de début et fin de vie) ; adopté en majorité aux E.U.
- b. La formation d'un seul comité d'éthique auquel les deux aspects sont confiés et c'est le cas de l'Hôtel-Dieu de France.

Je commence tout d'abord par décrire ce comité :

Composition : Il est formé de 11 personnes.

La moitié est formée par des professionnels *non-médecins* : une assistante sociale, une infirmière, un informaticien, un criminologue et un théologien. L'autre moitié est formée de médecins de différentes spécialisations dont trois possèdent un doctorat en éthique.

La moitié de ces personnes travaille à l'hôpital et l'autre moitié travaille ailleurs, et ce, pour avoir des regards complémentaires. Il est important de souligner que ce comité jouit d'une indépendance totale par rapport à la direction de l'hôpital.

Fonctionnement :

Ce comité se réunit le dernier jeudi de chaque mois pour examiner les dossiers soumis. Chaque membre reçoit 8 jours avant la réunion un résumé de l'ensemble des dossiers à traiter : nous examinons approximativement 30 dossiers par réunion. En début de réunion chaque membre reçoit le PV de la réunion précédente ; et la réunion commence par l'approbation de ce PV.

Catégories :

A – Volet Recherches - Les dossiers de la recherche sont de deux natures :

1. *Dossiers multicentriques* : La recherche est financée par une société pharmaceutique (Exemple Bayer) qui voudrait lancer une nouvelle molécule qui aboutira éventuellement à améliorer le traitement de certaines pathologies.

Cette firme demandera à 50 hôpitaux universitaires à travers le monde de tester cette molécule afin de vérifier si elle est susceptible de soigner les patients souffrant de ces pathologies. Cette recherche fonctionne d'une manière parallèle et synchronisée dans 40 à 50 laboratoires à travers le monde.

Le rôle de ce comité d'éthique se limite à accepter ou à refuser que cette recherche soit menée par les médecins de l'hôpital. Par contre le comité ne peut pas changer les données du projet proposé, car pour que les recherches soient comparables, il faut qu'elles soient menées de la même manière partout.

2. *Recherches menées par les étudiants en fin d'année de médecine*. Il faut s'assurer que leurs projets ne posent aucun problème d'ordre éthique.

Dans les deux cas, il est impératif que le patient qui participe à cette recherche soit parfaitement informé du pourquoi et du comment de cette recherche ; il doit être au courant des risques qu'il court, de ses droits, et avoir l'assurance que ce médicament, encore non approuvé, lui sera administré gratuitement. Le patient devra signer un document de *consentement éclairé*. Le comité s'assure que le consentement du patient a été bel et bien éclairé. (De nos jours un document de consentement éclairé fait une vingtaine de pages contre une page il y a quelques années).

C'est une des grosses préoccupations du comité d'éthique : veiller à une information complète de la part du corps médical (y compris description d'éventuels effets secondaires) et à une liberté totale de consentement de la part du patient. Les personnes qui participent aux projets de recherches ne sont jamais rémunérées. Leurs frais de déplacement pourraient tout au plus leur être remboursés.

B- Volet Clinique - C'est un volet passionnant.

En fait un médecin et une équipe soignante sont confrontés à un problème de début ou de fin de vie et souhaitent en débattre avec le comité d'éthique.

Il est important de noter que le comité d'éthique donne un avis alors que la décision finale est prise par le médecin traitant. Je milite personnellement pour que cette règle ne soit jamais modifiée.

Je propose 3 exemples afin d'illustrer une réflexion clinique qui nécessite l'avis du comité d'éthique :

- *1^{er} cas* : Une femme de 88 ans, atteinte d'un cancer, stade terminal. Cette patiente verbalise le mot mourir et demande à rentrer chez elle.
L'avis médical se prononce: si cette patiente est victime d'un arrêt cardiaque à l'hôpital elle a 8 chances sur 10 d'être récupérée ; par contre ses chances de survie seront de 2 sur 10 si elle rentrait chez elle.
L'avis du comité d'éthique : le plus grand bonheur serait de lui donner la meilleure qualité de fin de vie vu l'état avancé de la maladie.
- *2^{ème} cas* : Deux cas identiques à la maternité. Malformation détectée chez le fœtus : anencéphalie
Dans les deux cas, les médecins sont formels : grossesse normale ; enfant non viable dû à l'absence de commandes nerveuses.
Le comité d'éthique a accompagné ces deux couples toujours avec l'aide du pédiatre et du gynécologue en charge. Le premier couple a choisi de mener la grossesse à terme estimant que c'est la volonté de Dieu. Le deuxième couple a opté pour l'interruption de la grossesse.
Le comité d'éthique estime que dans les deux cas les couples ont pris la bonne décision pour eux.
- *3^{ème} cas* : Naissance d'un enfant prématuré de 1100 g avec malformation cardiaque ; non viable à court terme.
La possibilité d'une intervention chirurgicale à hauts risques et très coûteuse pourrait être envisagée... Le nourrisson est décédé avant même l'intervention...

C- Volet : Don d'organes - Nous parlons de donneurs vivants.

Le donneur et le receveur sont vus séparément par une assistante sociale ainsi que par un psychologue.

Le comité d'éthique n'intervient que dans les cas où il y a un lien de parenté entre les deux intéressés et s'assure de la liberté du donneur et du receveur. Une commission spécifique nationale juge des cas de dons d'organes non apparentés.

Je clôture avec des statistiques de l'Hôtel Dieu : Dans 62% des greffes rénales, le receveur est un homme ; dans 6% des greffes rénales, le donneur est un homme.
